

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025  
Reçu en préfecture le 20/06/2025  
Publié le 20/06/2025  
ID : 005-210500062-20250619-D2025\_06\_09-DE

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **19 JUIN 2025**

***Délibération n° 2025-06-09***

**Objet de la Délibération :**

**Cession au diocèse de la maison communale située 5 rue du Lys des Alpes**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**15 membres en exercice dont :**

**5 absents et représentés :** Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI, Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Sandrine REYMOND qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Éric RIPPERT qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME, Carole ROBERT qui donne procuration à Marie-Noëlle DISDIER

**1 absent non représenté :** Florent LONGIS

**9 présents :** Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Rémi ROUX

**Soit 14 votants**

**Date de convocation :  
12 JUIN 2025**

**Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes réunions de la commission urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal, lors desquelles les élus ont débattu sur les modalités de vente de la maison communale située 5 rue du Lys des Alpes, dont le locataire est le diocèse de Gap.

Il rappelle également son courrier du 28 avril 2025 à l'attention du diocèse portant proposition d'acquisition de la ladite maison ou de relogement dans un appartement communal entièrement rénové, ainsi que son courrier du 20 mai 2025 en réponse à ce dernier sollicitant un délai supplémentaire pour répondre et l'envoi de plusieurs documents relatifs à cette affaire.

Le bien comporte deux parcelles (D 2972 et D 2976) d'une superficie totale de 477 m<sup>2</sup> avec une maison d'une surface habitable de 142,75 m<sup>2</sup>. L'audit énergétique a révélé un classement de la maison en G au regard du diagnostic de performance énergétique et un coût prévisionnel de travaux à hauteur de 97 500 €.

La consultation du service des Domaines (numéro 2024-05006-63329) et des trois agences immobilières présentes sur la commune a fait ressortir une estimation variant entre 155 000 € et 300 000 €.

Après négociation, le prix de vente du bien est arrêté à la somme de 195 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à la cession des parcelles D 2972 et D 2976 avec maison d'habitation au profit du diocèse de Gap pour un prix de vente de 195 000 €,
- Laissent le soin aux preneurs de désigner le notaire de leur choix,
- Disent que les frais se rapportant à cette affaire sont à la charge de l'acquéreur.

2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 19 JUIN 2025

**Le Maire,**  
**Alain SANCHEZ**